

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 554 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association L'Étrange Festival.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Étrange Festival et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association l'Étrange Festival pour l'organisation de la 27e édition de son festival. 20839 ; 2021_04044.

Article 2 : Madame La Marie de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Étrange Festival 5, rue Montcel 95430 Auvers-sur-Oise.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 30.000 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO